

République française - Département du Tarn  
**Extrait des délibérations du conseil municipal  
de la Commune de Saint Lieux les Lavour**

Nombre de membres	Séance du mardi 21 novembre 2023
<p><b><u>Membres en exercice</u> : 15</b> <b><u>Présents</u> : 11</b> <b><u>Votants</u> : 14</b> Pour : 14 Contre : 0 Abstention: 0</p> <p><b><u>Date de la convocation</u> :</b> 17 novembre 2023</p>	<p><b>L'an deux mille vingt-trois et le vingt-et-un novembre à 20 heures 30</b> le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel, sous la présidence de Monsieur Gilles CORMIGNON, Maire.</p> <p><b><u>Présents</u></b> : Monsieur Gilles CORMIGNON, Monsieur Daniel ARMENGAUD, Madame Chloé SOULAYRAC-GELIS, Monsieur Franck BRETEAU, Madame Pascale GOMBAULT, Madame Sylvie RAYSSEGUIER, Monsieur Benoît COLAS, Monsieur Frédéric DIAZ, Monsieur Xavier BOULARD, Monsieur Francis BACCHIN, Madame Adeline MOULIS</p> <p><b><u>Représentés</u></b> : Monsieur Pascal FLAHAUT par Monsieur Benoît COLAS, Madame Nathalie CAUWET par Madame Sylvie RAYSSEGUIER, Monsieur Christophe BREST par Madame Chloé SOULAYRAC-GELIS</p> <p><b><u>Excusée</u></b> : Madame Marjorie DABERT</p> <p><b><u>Secrétaire de séance</u></b> : Madame Chloé SOULAYRAC-GELIS</p>
<p>Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 28/11/2023 et publication le 28/11/2023</p>	

**Délibération n° DE\_58\_2023**

**Objet :**

**Participation financière exceptionnelle au spectacle de magie de la fête de Noël de l'école buissonnière**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'association des parents d'élèves « l'école buissonnière » organise la fête de Noël le 1<sup>er</sup> décembre à l'école de la source.

Un spectacle de magie est programmé dans le cadre de cette manifestation.

L'association sollicite la Commune pour la prise en charge financière de ce spectacle. Elle indique qu'elle va également demander une participation à la Commune de Saint-Jean-de-Rives.

Le conseil municipal ainsi informé

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu les crédits inscrits au BP 2023 de la Commune et notamment au compte 611 « contrat et prestations de services »,
- Considérant le devis de l'association « les Thérèses » pour le spectacle de magie « MAGIC-SHOW de William Eston »,

Et après avoir délibéré par 14 voix pour

- Décide de prendre en charge, exceptionnellement, pour un montant de 250 € le financement du spectacle de magie organisé par l'association l'école buissonnière durant la fête de Noël le 1<sup>er</sup> décembre 2023.

- Habilité M. le Maire mandater 250 € au bénéfice de l'association « Les Thérèses » (*ZI Pahin, 6 impasse Marcel Paul, 31170 Tournefeuille*), productrice du spectacle de magie MAGIC-SHOW de William ESTON.
- Habilité M. le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en application de cette décision.
- Informe que cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse dans les deux mois qui suivent sa transmission au représentant de l'Etat et sa publication.

Pour extrait conforme,  
Saint-Lieux-lès-Lavaur, les jour, mois et année susdits

**Le Maire**  
**Gilles CORMIGNON**

